

Module n°1 : DEMETER SANTE

Contexte

Par son article 27, la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, complétée du décret d'application du 12 juin 2020, supprime la référence à la notation dans la FPH à partir de janvier 2021 pour la remplacer par l'entretien professionnel comme modalité d'appréciation de la valeur professionnelle.

Cette nouvelle méthode, inspirée du privé, marque un changement de culture. Et qui dit changement de culture, dit accompagnement au changement, car la mise en place de ce nouveau système nécessite appropriation, implication et volonté de tous les acteurs. Les personnes en position d'encadrement sont particulièrement touchées par cette réforme : elles doivent en comprendre les enjeux, s'approprier les nouvelles modalités pour faire des entretiens professionnels un moment fort institutionnel tant pour les agents, que pour l'encadrement et l'établissement.

Pour ce faire, elles doivent se doter de nouveaux outils (ex. fiches de postes, compte-rendu...), prévoir davantage de temps pour réaliser au mieux l'entretien professionnel, apporter une attention particulière aux conditions de l'entretien et à la fixation d'objectifs.

Objectifs

- Consolider ses savoirs
- Acquérir des techniques pour identifier, négocier et formaliser des objectifs avec méthode
- Définir des indicateurs pertinents de mesure de l'atteinte des objectifs
- Analyser et s'approprier les critères d'évaluation de la valeur professionnelle

Modalités Pédagogiques

Expression guidée par questionnement Apports didactiques et conceptuels Échanges, partage d'expérience Exemples d'objectifs et d'indicateurs concrets et adaptés aux contextes d'exercices des apprenants qui exercent dans différentes filières Étude de cas, analyse de situations Jeux de rôles / simulations, sur la base de situations proposées par les participants et / ou le formateur Travail en sous-groupes Analyse, démarche réflexive autour du vécu et des situations de travail

Renseignements complémentaires

Pour plus d'informations :

Audrey DAVID

(a.david@anfh.fr)

04.91.17.71.28

<https://www.anfh.fr/les-offres-de-formation/AYXeDB0lwRVrNCY72pjF>

Programme

La fixation des objectifs / indicateurs

- Autoévaluation de ses forces / faiblesses
- Caractéristiques et formulation des objectifs et indicateurs de mesure
- Techniques de fixation et de négociation d'un objectif
- Méthode SMART

Les critères d'évaluation de la valeur professionnelle de l'agent

- Autoévaluation de ses forces / faiblesses
- L'appréciation de la valeur professionnelle :
- Résultats professionnels obtenus par le fonctionnaire et réalisation des objectifs
- Compétences et connaissances professionnelles et techniques
- Manière de servir et qualités relationnelles
- Capacité d'expertise et, s'il y a lieu, capacité d'encadrement ou à exercer des fonctions d'un niveau supérieur

Exercices d'appropriation dans le cadre bienveillant de la formation

- Mutualisation des savoirs faire des participant(e)s

Définition d'axes d'amélioration de ses pratiques professionnelles

- Méthode QQQCCP

Public

Toute personne en situation d'encadrement et susceptible de conduire un entretien professionnel ; Responsable hiérarchique direct, tous secteurs confondus

Exercice

2024

Code de formation

3.02

Nature

AFR

Organisé par

Organisme au choix

Durée

N/C